

Jean –Claude Aubanel

Ing. Ecole Centrale de Paris

Dr Universität de Tübingen

Florensac

34 550 Bessan.

## AFPCN

A l'attention de M. Mme. B. Devansey ,Cl .Lefrou.

Commission Retour d'expérience du 5 Mai 2004 à Paris

A la suite de cette réunion je vous remercie par avance de vos informations sur les points suivants

1-Il y aurait une nouvelle réglementation concernant les problèmes de pluvial adressée aux collectivités locales. Pouvez-vous me donner les références afin que je puisse les trouver sur internet ?

Il s'agit du risque naturel le plus important de notre région.

2- Il existe une législation concernant les plans locaux d'alerte et de secours. Elle a été rappelée en début d'exposé de celui de la commune de Cheffe sur Sarthe. Je n'ai pu noter les références. Peut-on se les procurer ?

Ces questions pourraient faire l'objet d'une prochaine réunion de la commission inondation du Comité de liaison des associations de protection de la nature.

Nous nous permettons de faire quelques commentaires.

3- Pour avoir participé activement au plan d'alerte d'Agde , élaboré celui d'un village de 5000 habitants, pris connaissance de celui des campings et de celui de la basse vallée de l'Orb, je pense que les problématiques sont les suivantes pour les zones de plaine :

- Réunir en un même lieu tous les facteurs nécessaires pour diagnostiquer l'évolution de la situation .La surcote marine est encore absente.
- Pouvoir faire le recensement de la population exposée au risque débordement fluvial.
- La sécurisation des communications.

Le rapport sur le retour d'expérience de la catastrophe de Septembre 2002 montre qu'il y a encore de graves lacunes sur ce dernier sujet.

4 – 350 000 Personnes habitent et continueront d'habiter dans les zones inondables de notre région Languedoc-Roussillon.

Le Clape L.R. regroupe près d'une centaine d'associations.Nous ne pouvons vous soumettre que les cas qui nous paraissent avoir une portée générale.

C'est le cas des zones de plaine des fleuves Vidourle, Bérange, Salaison, Hérault et Orb pour lesquels nous avons préparé une documentation.

5- Les campings, dont l'évolution générale sur les cotes méditerranéennes vers une « Véritable Hotellerie de plein air », représentent les 2/3 des revenu du tourisme de notre région et des ressources fiscales déterminantes pour les communes littorales.

Nous vous proposons, à partir d'exemples concrets que nous connaissons, une réflexion à ce sujet.

6- Le risque de catastrophe grave sur la ville de Toulon a été évoqué lors d'une précédente réunion. Pour avoir descendu sur mes culottes d'adolescent les pentes du Faron je puis témoigner que le coefficient de Horton de ses flancs n'a pas dû s'aggraver significativement à cause de l'urbanisation.

Le rapport Ponton publié après la catastrophe de Nîmes en 1988 n'a-t-il pas omis le cas de cette ville ?

Avec mes amitiés